

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndical du 7 JUILLET 2017.

En l'absence de quorum à 10h30 la réunion débute à 10h45 A l'ouverture la participation est de 20 personnes.

2) **l'ordre du jour** : est adopté sans modification.

La présidence de séance est Lillian Satorre, Caroline Debroye rapporteur, Gabriel Ritlewski et Damian Soto scrutateurs pour les élections qui seront organisées à la fin de l'année.

3) Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2016 :

Lors de la précédente AG un membre avait soulevé la question de la validité de la vérification des comptes, « à la lecture du rapport de l'auditeur Exaplan SA, quelle est la légitimité de ce document, étant donné que la société fiduciaire annonce qu'il s'agit d'un examen succinct, un « review », et non un audit, n'exprimant pas d'opinion d'audit. ». Le Président et la trésorière précisent que pour les associations, comme le requière la loi Suisse L. 910C, le "contrôle succinct" est une vérification à part en tiers et suffisante. Ce terme à lui seul endosse une procédure stricte et encadrée par le contrôle des dépenses et des entrées financières à travers un agent comptable certifié par l'état. Le cout d'un audit annuel serait trop important pour le syndicat et la charge de vérification est bien plus lourde. A ce jour le montant de la vérification de l'examen succinct est de 2500 CHF par année.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2016 est approuvé en l'état suite à l'apport de précisions ci-dessus.

4) Rapport financier 2016, présenté par Christine Gimenez Trésorière.

Au 31 décembre 2016 le Syndicat du personnel représente 302 membres sur 720 que compte l'UIT. À ce jour en raison du plan de départ à la retraite et les départs dit naturels nous sommes 290 syndiqués, soit environ 45 % du personnel.

L'essentiel des dépenses sont :

- Les missions pour représentation dans le groupe de l'ACPACQ, le Conseil de la FICSA, les formations des membres du comité à travers la Fédération, les ateliers de travail sur les sujets divers tel que les enquêtes salariales etc.
- La complémentaire MSPINT est également un poste de dépenses important en raison des subventions qui sont versés pour l'adhésion systématique à l'Incapacité de travail et pour ceux qui ont fait le choix de souscrire la complémentaire santé MSPINT / HENNER. Les subventions de 10 CHF pour les actifs et retraités sur les contrats santé et 5CHF pour couvrir tous les syndiqués en activés au niveau de la couverture de base en incapacité de travail est une dépense conséquente.

Un membre du personnel relève que les retraités ne bénéficient pas de la subvention de 10 Francs sur leur contrat. Pour maintenir la couverture de la complémentaire maladie d'un

fonctionnaire qui part à la retraite, ce dernier doit adhérer à l'association des anciens fonctionnaires , de ce fait sa prime est majoré de 10 -CHF

La trésorière demande que les contrats de Mspint lui soit fournis. Car à ce jour lorsqu'elle reçoit les décomptes trimestriels de Henner , il est indiqué une subvention de 10 CHF pour les retraités. Ce dossier sera revu très rapidement pour rétablir les comptes. Une réunion de concertation entre le comité du syndicat et MSPINT est prévue à la rentrée . La date reste à être fixée. Côté chiffre, le contrat assurance et prévoyance santé compte au total 310 assurés et 392 bénéficiaires. Les Cotisations versées par les membres sont de 884 984 CHF et les dépenses sont de 798 452 CHF

- Fonds d'entraide: Actuellement le fonds d'entraide soutien 8 personnes. 3 dossiers suivent leur cours et 5 ont été ouverts dernièrement. Les engagements sont dans l'ensemble bien respectés, sauf un seul dont la gestion et le suivi est plus difficile. Pour cause de retraite deux personnes solderont leur prêts par anticipation. L'aide totale pour cette année représente 39200 CHF. La somme maximale allouée par membre est de 10 000 CHF. Les dossiers ouverts concernent surtout des situations de détresse , dans le cadre de divorce ou de problème santé. Le prêt se fait après avoir saisi la commission et selon les conditions du règlement du fonds d'entraide. Pour une meilleure clarté dans les comptes du syndicat, un compte bancaire spécifique est en cours d'ouverture pour les versements des mensualités des bénéficiaires du fonds d'entraide.

Les comptes dit « succincts » sont certifiés par Mme Orsini. Le coût de la vérification se monte à 2500 CHF.

Le bilan au 31 décembre2016 :

Les dépenses:

1. MSPINT: Le coût du contrat est de 40 198 CHF, il est a relever une perte de 19 504 CHF qui fera l'objet d'une régularisation par Mspint pour 2017 . Une meilleure gestion de la consommation téléphonique a permit une baisse des coûts., sur ce poste de dépense.
2. Assurance protection juridique et avocat : Le contrat de la cap est d'un montant de 50400 CHF. Le montant du contrat de Me Vareil est de 15 000 CHF.
3. La cotisation de la ficsa , bien qu'en baisse s'élève à 28 031CHF en 2016 pour tout le personnel de l'UIT.

Les Recettes :

4. La contribution du personnel est en baisse : 135 000 CHF en 2015, 118 000 CHF en 2016.
5. La contribution Volontaire Mensuelle représente 486 CHF par année. La CVM est payée par 5 personnes de l'UIT

Le rapport financier est accepté

5)Rapport d'activité est exprimé par Akim :

Le Comité du syndicat a participé en Malaisie au Conseil de la Ficsa en février 2017. Cette année encore beaucoup de points ont été abordé, seul les points concernant l'UIT sont développés ci-après :

1. Primauté de la nationalité :

Lorsqu'un fonctionnaire a la double nationalité seule la première nationalité du fonctionnaire compte. Il n'y a pas question que l'administration choisisse la nationalité qui lui convienne afin de justifier la suppression du « home Leave ». Le tribunal du BIT a réaffirmé ce droit de la primauté de la nationalité par une jurisprudence.

2. Congé Parental.

Le congé parental est toujours en discussion dans le but d'obtenir une extension à 12 mois.

3. Révision du classement des postes de la catégorie des services généraux :

La CFPI, a commencé la révision du classement des postes en vue de modifier la méthodologie des enquêtes salariales . L'objectif de la CFPI est de supprimer le niveau G 7 d'où l'examen de la population. La Ficsa a demandé qu'un groupe de travail soit créé pour suivre les modifications de ce classement.

Un membre fait part de son interrogation sur cette révision et souhaiterait savoir si les représentants du personnel des Nations Unies ont été contactés pour participer à ces révisions ? Le lien qui unit les descriptions d'emploi et les salaires est très important .

Cette révision impactera les conditions d'emplois des fonctionnaires à moyen terme. Akim se rapprochera de la Ficsa pour obtenir une information plus complète sur le sujet et reviendra vers les membres pour plus d'informations.

4. Ajustement de poste de la catégorie des professionnelles

La Ficsa a demandé à toutes les représentations du personnel des organisations d'alerter le personnel sur les éventuelles baisses de salaire qu'ils pourraient être constatées sur leur bulletin de paye, et de les signaler à la FICSA afin de prévoir une éventuelle action juridique.

La collecte des informations se fera à l'automne . Moment où les fonctionnaires feront leur déclaration pour le remboursement des frais d'étude.

5. Introduction d'une évaluation des organisations internationales.

La Ficsa a le projet d'établir une notation des organisations.

Un membre demande sous quels critères les organisations seront-elles classées ?

Par le nombre de cas au tribunal du BIT gagnés ou perdus, par des enquêtes internes etc.

Un groupe de travail Ficsa sera en charge d'examiner les conditions d'emploi des organisations.

La question est soulevée concernant l'accueil de cette notation par les administrations des organisations. Pour le moment pas de retour puisque le projet n'est pas suffisamment avancé.

NO PAY CUT.

Une réunion préparatoire de la CFPI aura lieu à Viennes début juillet 2017 concernant les barèmes des salaires. L'objectif de la ficsa, est de demander à nouveau une révision des résultats de l'enquête de Genève et des villes sièges. Les responsables de l'ACPACQ mettent en avant qu'en raison de l'appréciation du Franc Suisse CHF par rapport au dollar depuis 2010, cette baisse pourrait s'expliquer en partie. Les premiers éléments de révision établis par les représentants du personnel laisse à penser que la baisse pourrait être de 2,5 %, mais en aucun cas 7,5%.

6) MSPINT/Henner

Le contrat complémentaires santé est toujours aussi attractif et est ouvert aux retraités même après la retraite. L'âge limite d'adhésion est 65 ?.

Les retraités ne bénéficient pas de la subvention du syndicat du fait qu'ils ne payent pas la cotisation au syndicat.

Il est rappelé aux assurés de l'assurance complémentaire santé la possibilité de souscrire aux options de prise en charge des franchises, de 25%, 50% ou 75%.

Procédure de remboursement de franchise:

Si à la fin de l'année civile, l'assuré n'atteindrait pas le montant de sa franchise, il lui est demandé de certifier par mail ou courrier que leur dépenses de l'année écoulée sont closes de manière à déclencher le remboursement de la franchise.

Cette démarche se justifie par le fait que le délai de forclusion est de 24 mois pour exécuter une demande de remboursement. Terme contractuel pour la CCAM/UIT. Sans cette déclaration écrite le remboursement de la franchise ne peut pas être remboursé avant ce même délai de forclusion.

Quelques avancées importantes dans notre couverture sont à signaler.

L'accouchement est pris en charge même si celui-ci intervient durant l'année d'adhésion du membre.

Un remboursement des médecines douce a été mis en place à hauteur de 360 CHF par année civile.

Cigna confort+ :

La représentante du personnel au comité de gestion de la caisse maladie, Christine Gimenez informe l'assemblée que Cigna confort+ va à nouveau être proposé au personnel de l'UIT d'ici la fin juillet. L'adhésion se fera sans questionnaire de santé jusqu'au 30 novembre. Après cette date toute adhésion à ce contrat sera assujettie à un questionnaire de santé.

7)Juridique :

Le dossier concernant la contestation de l'assurance maladie devrait arriver en audience publique en février 2018. Pour rappel 589 signataires sur 1800 assurés avaient soutenus la pétition de mai 2014,

faisant valoir leur désaccord quant à la décision de Mr Toure de quitter la caisse maladie UIT / BIT (CAPS). A ce jour 91 personnes se sont manifestées pour soutenir le dossier de la caisse maladie que porte 3 actifs de l'époque, soient Henri Louis Dufour actuel président du syndicat, Caroline Debroye ex. présidente et Annik Fombarlet ex trésorière du comité du syndicat. Bien que le délai soit clos pour rejoindre cette procédure, il pourrait être ouvert à nouveau pour permettre à des assurés de se joindre à cette contestation devant le tribunal. Contrairement à ce qui peut être mis en avant par certains collègues, le but de cette action n'est pas de mettre « à genoux » l'UIT mais de mener notre administration à reconsidérer la façon dont elle recouvre les franchises..

Henri Louis confirme avoir été approché personnellement par l'administration sur le sujet suite à la publication faite par le syndicat, appelant les assurés à se joindre à la procédure juridique. Nous espérons vivement une reconsidération par l'administration du dossier.

Assurance juridique de la CAP Allianz :

Une franchise de 1000 CHF est fixée pour une couverture de 20 000 CHF pour les cas personnel et de 30 000 CHF pour un cas collectif.

Il est rappelé aux membres syndiqués les obligations financières de base concernant le contrat CAP:

Les dépens doivent être reversés à l'assurance juridique "Cap" par tous les membres à qui le tribunal aurait alloué des dépens.

Le comité est à la recherche d'un avocat conseil complémentaire pour permettre les renseignements de début de procédure et limiter le recours à la CAP. Par expérience au début d'un futur litige, il est préférable de recourir à un avocat conseil, qui serait en mesure de répondre rapidement aux interrogations du personnel.

Le contrat CAP est à l'équilibre en raison de l'étalement dans le temps des litiges. L'évaluation financière du contrat se mesure sur 7 ans.

La liste des avocats validée par le comité du syndicat et la cap a été modifiée en raison de l'abus d'honoraire de certains d'entre eux.

Les procédures d'ouverture des sinistres juridiques ont été revues et font parties de la modification du statut du syndicat Annexe 7

Il est rappelé que les contrats CAP Famille souscrit à titre individuel couvrent les litiges professionnelles. N'hésitez pas à l'utiliser pour soulager le contrat du syndicat et permettre à ceux qui n'ont pas cette couverture de bénéficier pleinement de notre aide .

Un membre souhaite obtenir plus de d'information sur la contestation massive du personnel concernant l'assurance maladie, le cout que cela engendre et le nombre de fonctionnaire ayant rejoint ce mouvement. Le président du Syndicat indique qu'à ce jour 91 personnes ont rempli les conditions. Le cout approximatif serait 460 000 CHF de dépenses pour l'administration . En fonction de l'avancé de ce dossier Me vareil nous confirmera l'éventuelle réouverture d'introduction d'assuré dans le dossier.

De notre point de vue, il serait plus sage pour notre administration de négocier et de faire de nouvelle proposition au conseil du personnel sur les franchises. Ces décisions feront l'objet d'une AG

extraordinaire, pour une prise de décision. Le président rappelle que cette action n'est pas mener dans un but rancunier mais pour permettre une possible réouverture des discussions

Caroline debroye souligne qu'en tant que plaignante et membre du conseil du personnel, il n'est pas question de représentation de double casquette, le souhait de collaboration avec le conseil du personnel est réaffirmé d'autant plus que le conseil du personnel a dû faire des propositions à l'administration. Si l'administration venait à émettre un souhait de négociation avec les plaignants, il sera important à ce moment-là que la collaboration entre le syndicat, les 3 plaignants principaux et le conseil du personnel soient faites de manière pleine et entière. La problématique de la caisse maladie est identique à celle des coupure de salaire du personnel de la catégorie des P. Cette action est dans l'intérêt de tous.

Henri Louis soutien vivement les propos de Caroline .

Au sein du comité gestion de la caisse maladie, l'administration considère qu'il y a peu de probabilité que ce dossier doit gagnant, Cela dit :

, L'administration brandit la carte de l'inconscience du personnel et en particulier du syndicat car cette action pourrait faire chuter la caisse maladie dans une situation financière périlleuse. Ce qui est faut. Les montants dus au personnel seraient prélever sur le budget de l'UIT. La caisse maladie ne serait pas touché financièrement. *D'autre part l'administration tente de faire passer un message d'intimidation auprès des fonctionnaire en évoquant les possibles perte d'emploi.*

4) Après de longue discussion l'administration a enfin reconnu le syndicat, en lui accordant, une écoute plus attentive, elle reconnaît le syndicat comme un acteur à part entière dans les discussions avec l'administration. Une meilleure visibilité sur l'intranet de l'UIT est un point positif. La page web du syndicat se trouve côte à côte avec le staff conseil. A ce jour, les lieux dédiés au comité du syndicat et à ses membres sont encore en discussion avec l'administration et la logistique, car les propositions qui ont été faites ne correspondaient pas aux besoins du comité.

5/ Henri Louis a participé à l'ACPAQ de New York basé sur le résultat des villes sièges dans le monde. Il s'est avéré une mise en évidence d'une baisse des prix à la consommation de 3.8%. en Mars il est révélé que suite au décision prise à ACPAQ, la baisse des revenus des UN de NY aurait eu une baisse de pouvoir d'achat sur l'ensemble des villes sièges dans le monde, en raison de la forte inflation sur NY, les salaires sont gelé d'où une baisse de salaire de 7.5%. Les organisations international sur Genève refusent le résultat, les autres villes sièges montre des résultats complémentent différents sur Paris, Londres, mais sur Rome, Vienne les baisses seraient réelles.

Il est demandé que la CFPI révise sa position.

Relation avec l'administration.

L'UIT, à ce jour n'est pas d'accord sur la baisse des salaires, mais le SG respectera la décision de la CFPI. quitte à élaborer une compensation. L'UIT soutient les Organisation internationales qui demandent à la CFPI un complément d'information.

Dans le cadre des institutions spécialisés des Nations Unies, comme l'UIT les décisions de la CFPI ne sont que des recommandations. D'où la décision de notre SG de suivre la commission.

Une délégation Ficsa et de l'administration de l'UIT seront à Vienne pour les discussions. Lors des travaux de la CFPI du 13 et 14 juillet concernant les baisses de salaire, des manifestations vont être organisées sur Genève.

Pour le moment le Secrétaire général du Bit Mr Ryder œuvre pour qu' aucune application soit faite, une délégation composée d'expert enquête pour relever les erreurs commises a été envoyé à Vienne . Le rapport sera publié le 7 juillet. Différents éléments permettent de dire qu'entre 2010 et 2016, une baisse de 2,8 % pourrait t'être enregistrée mais en aucun cas 7,5 %. L'application de la baisse de Genève sur toutes les villes sièges est discutable .

Dans la structure des revenus des fonctionnaires internationaux de la catégorie des professionnelles, il y a le salaire de base + les ajustements de post, il semblerait que la partie salaire ne pourrait pas être touchée pour des questions de droits acquis , en revanche les allocations seraient sujettes à des mouvements de plafonds ou baisses. Le stratagème de la CFPI serait de pratiquer une baisse de 14% sur les ajustements de post pour arriver à une baisse des revenus total de 7.5 %

Dans le cadre des réductions de salaire de la catégorie des P , l'administration a pour but d'obtenir un gel en attend une révision de la méthodologie. Mr Dalhen représentera l'UIT à la CFPI et a mandat de se référer à l'action de Mr Rider directeur du BIT. Mr Zhao a donné pouvoir à Mr Rider

6/ fonds d'entraide. Ce point ayant été abordé dans les comptes au point 3, nous ne revenons pas dessus.

7/ les partenariat du syndicat. Bank, changement de l'équipe dédié au syndicat, Vigny Depierre.

Partenariat avec la banque cantonal . Changement d'équipe et rencontre prévue .

Modification des statuts du syndicat.

Notre quorum de 27 membres n'étant pas atteint la votation pour les changements du statut du syndicat ne peuvent se faire. Par conséquent , une consultation par mail sera organiser. Cette révision générale du statut du syndicat est une révision cosmétique. Les points importants ont été suivis par notre avocat.

Article 2 , précisions concernant le renvoi au annexe correspondante.

Article 4 , précision concernant le mode de saisi de l'assurance juridique et du fonds d'entraide , référence à l'annexe 7 , description des procédures et l'octroi de dossier

Article 16 précisions sur les dépenses

Article 18 référence à la reconnaissance du syndicat quel que soit la modification des ordres de service publier par notre administration.

Actions futures.

- Le comité du syndicat restera vigilant concernant les droits de chacun à la Caisse maladie.
- L'ensemble des membres du comité continueront la collaboration avec le conseil du personnel : Lors de la précédente mandature nous avons pu démontrer que nos actions étaient complémentaires pour les droits de tout le personnel à travers les problématiques juridiques concernant les ordres de services, etc.

- Le travail de reconnaissance du syndicat pleine et entière va continuer pour permettre d'obtenir les aides techniques nécessaires au bon fonctionnement du comité.
- La participation au Conseil ficsa sera une priorité en raison de la dégradation de nos conditions d'emploi.
- Il y aura en fin d'année l'organisation des élections du syndicat pour la période 2018/2019.

Le président lance un appel aux collègues qui souhaiteraient offrir de leur temps à ce comité.

- Le président souhaite particulièrement remercier tous les supérieurs hiérarchiques et demande à ce que les membres du comité les remercie également pour leur appui au quotidien. Car sans leur accord le travail serait encore plus difficile à réaliser.
- Le comité veillera également au bon équilibre des contrats d'assurance .
- Organisation et proposition de formation pour développer les atouts personnels.
- Groupe de Genève réactivé à l'initiative du Comité du Syndicat et les rencontres se déroulent au rythme d'une réunion par mois. Le but est de mettre en commun nos difficultés et permettre un travail de fonds plus structuré , et de renouer avec les syndicats de la place de Genève
- Organiser les élections du prochain mandat.

Questions , Réponses des membres présentés.

1) Quelle pouvoir a le conseil de l'UIT sur les baisses de salaire?

Suite au conseil de l'UIT 2017 , il semblerait qu'une majorité des membres seraient en faveur d'une compensation de salaire. Tous les pays développés qui sont membres du groupe de Genève(groupe de l'administration) , sont en oppositions avec les propositions de notre Secrétaire Général , n'ayant pas trouvé de consensus aucune décision n'a été prise par nos Etats Membres. Mr Zhao réaffirme qu' il n'est pas question de quitter le système des Nations Unies. L'UIT respectera la décision de la CFPI.

Christian fait part de sa motivation de se présenter au poste de président du conseil en soulignant sa volonté d'établir un pont entre notre secrétaire général , les représentants du personnel et les autres Organisations internationales .

8) Divers.

Un seul retraité est présent à l'assemblée.

Le comité de l'association des retraités, n'a pas à ce jour fait part de leur proposition concernant une intégration de leur Association dans le statut du syndicat. Ce point est donc reporté à la prochaine AG .

L ' Assemblée Générale est close à 13h15 avec 6 membres du personnel et le comité du Syndicat.